



Communication Financière

Resultats 2018

- **COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2018**

- **COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Comptes consolidés au 31 décembre 2018

Al Barid Bank a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant le référentiel complet de l'IASB ainsi que les interprétations IFRIC.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le Plan Comptable des Etablissements de crédit de Bank Al Maghrib.

Normes comptables appliquées

1- Périmètre de consolidation

Les normes IFRS 11, 10 et IAS 28 révisée détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank détient %100 des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

Options retenues

Al Barid Bank consolide Barid Cash selon la méthode de l'intégration globale.

A ce titre, toutes les transactions avec Barid Cash ainsi que les résultats de cessions internes sont éliminées.

2-Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles ;
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit ;
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

3- Juste valeur

La norme IFRS 13 définit la juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers comme le prix convenu lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché. Ces intervenants sont supposés être « bien informés et possédant une compréhension de l'actif ou du passif ».

En l'absence de prix de marché, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation (ou modèle financier) fondée sur l'utilisation de paramètres issus de données de marché observables ou non.

Il en résulte une hiérarchie, en trois niveaux, de la juste valeur établie en fonction des données d'entrée des techniques d'évaluation.

• **Le niveau 1** comprend tous les instruments financiers valorisés à l'aide de prix cotés sur un marché actif ;

• **Le niveau 2** correspond à des instruments financiers valorisés à l'aide d'un modèle financier basé sur des paramètres de marché observables ;

• **Le niveau 3** correspond à des instruments financiers valorisés à l'aide d'un modèle financier basé sur des paramètres de marché non observables.

4- Immobilisations corporelles

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles :

Modèle du coût : Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Modèle de la réévaluation : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

• Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.

Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.

• Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.

• Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.

• La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs.

Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires.

Les principaux composants sont ventilés et amortis selon les quotes-parts et durées d'utilité suivantes :

Catégorie	Quote-part	Durée d'utilité
Gros œuvre	52%	50 ans
Menuiserie extérieure	11%	20 ans
Revêtement souple	14%	10 ans
Plomberie et climatisation	7%	15 ans
Electricité et pré-câblage	8%	20 ans
Autres installations techniques	8%	10 ans

5- Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

• La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif.

• Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité.

Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeurs identifiés sont éliminés.

6- Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 01/01/2018.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- de nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente) et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.

Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des revenus des actifs financiers.

Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la revente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les autres modèles. Il importe alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente.

*(OCI : Other comprehensive income).

La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux premières catégories (coût amorti ou JV-OCI) ;
- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat. (Option irrévocable)

Evaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur de marché ; s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.

Ultérieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés.

Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

Options retenues

L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme.

Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes.

Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat (JVR)
Actifs disponibles à la vente Instruments de dettes	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI) Instruments de dettes
Prêts et créances Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs au coût amorti

Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

$$\text{Où } EAD = \text{Engagement bilan} + \text{Engagement hors bilan} \times CCF$$

Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut,
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte,
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut,
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.

En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une "indication objective de dépréciation" (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un "accroissement significatif du risque de crédit" est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

Options retenues

Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- les crédits sans impayés sont logés dans le bucket 1 ;
- les crédits avec 2 ,1 et 3 impayés sont classés dans le bucket 2 ;
- les crédits sont classés à partir du 4ème impayé dans le bucket 3.

Une **LDG** forfaitaire normative de **45%** est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

Titres

Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle.

A l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de %0 et %3, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de %45 pour le calcul des ECL.

L'impact de l'application de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés du groupe Barid Bank au 31/12/2017 est de - 34.6 MDH.

7- Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Elle introduit de nouveaux principes de reconnaissance des revenus applicables aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes qui permettent d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer un prix de transaction. Les produits relatifs à ces obligations de prestations sont reconnus lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

En pratique, la comptabilisation de ces produits doit suivre le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu.

Options retenues

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

L'impact de la norme IFRS 15 appliquée antérieurement (norme IAS 18) est de - 8.2 MDH sur les capitaux propres consolidés du groupe Barid Bank au 31/12/2018.

8. Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

Les avantages à court terme

Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance.

Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les avantages à long terme

Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les indemnités de fin de contrat de travail

Ils sont versés lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite.

La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus.

Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.

Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages.

Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

9- Provisions pour risques

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation.
- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.

Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

10- Impôts sur les bénéfices

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant.
- L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilancielle.

L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement ; sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber.

L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.

- Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

BILAN IFRS		En milliers de DH	
PASSIF IFRS	31/12/18	31/12/17	
Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créances émis			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Note 5	1 172 759	197 695
Dettes envers la clientèle	Note 6	50 914 618	47 877 498
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants	Note 7	81 322	109 757
Passifs d'impôts différés	Note 7	143 482	155 824
Comptes de régularisation et autres passifs	Note 8	1 022 151	937 592
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
Provisions pour risques et charges	Note 10	375 183	372 816
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	Note 11	602 532	602 668
Capitaux propres		2 029 128	1 915 415
Capital et réserves liées		1 023 600	1 016 993
Réserves consolidées		788 187	715 074
Part du Groupe		788 187	715 074
Part des minoritaires			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		68 340	49 366
Résultat de l'exercice		149 002	133 983
Part du Groupe		149 002	133 983
Part des minoritaires			
TOTAL PASSIF		56 341 175	52 169 265

BILAN IFRS		En milliers de DH	
ACTIF IFRS	31/12/18	31/12/17	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	Note 1	2 731 910	2 533 666
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 2	2 947 588	2 603 700
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		2 683 444	2 603 700
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		264 144	
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3	9 222 505	9 415 963
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		9 222 505	9 415 963
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Titres au coût amorti	Note 4	2 958 438	2 861 458
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 5	30 546 986	28 451 729
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 6	5 037 678	3 825 143
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôts exigibles	Note 7	347 738	326 956
Actifs d'impôts différés	Note 7	159 525	171 857
Comptes de régularisation et autres actifs	Note 8	1 475 433	1 513 795
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	Note 9	336 321	292 087
Immobilisations incorporelles	Note 9	579 054	573 111
Ecart d'acquisition			
TOTAL ACTIF		56 341 175	52 169 265

COMPTE DE RESULTAT IFRS		En milliers de DH	
	31/12/18	31/12/17	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		1 397 816	1 306 216
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		528 940	481 612
Marge d'intérêts	Note 1	868 875	824 604
Commissions perçues		688 041	633 662
Commissions servies		51 091	37 580
Marge sur commissions	Note 2	636 951	596 071
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 3	161 494	130 336
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		151 814	130 336
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		9 681	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 4	24 601	104 831
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		24 601	104 831
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)			
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produits des autres activités	Note 5	41 025	53 988
Charges des autres activités	Note 5	65 001	41 078
Produit net Bancaire		1 667 945	1 660 752
Charges générales d'exploitation	Note 6	1 327 925	1 335 608
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations		56 869	53 006
Résultat brut d'exploitation		283 162	280 138
Coût du risque	Note 7	(46 944)	(22 531)
Résultat d'exploitation		236 207	257 607
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des contreparties mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 8	(857)	
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôts		235 351	257 607
Impôts sur les bénéfices	Note 9	86 349	123 624
Résultat net		149 002	133 983
Résultat hors groupe			
Résultat net part du groupe		149 002	133 983

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		En milliers de DH	
	31/12/18	31/12/17	
Résultat avant impôts	235 351	257 607	
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	56 869	53 006	
+/- Dotations nettes pour dépréciation de écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers			
+/- Dotations nettes aux provisions	46 944	19 206	
+/- Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence			
+/- Perte nette (gain net) des activités d'investissement	857		
+/- Perte nette (gain net) des activités de financement			
+/- Autres mouvements	(5 503)	(3 681)	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	99 167	68 531	
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	(1 973 866)	(2 453 213)	
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 581 376	2 863 706	
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(132 013)	103 148	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	42 025	(33 032)	
- Impôts versés	(86 349)	(123 624)	
Diminution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(568 827)	356 984	
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(234 309)	683 122	
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(295 006)	(996 975)	
+/- Flux liés aux immeubles de placement			
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(99 605)	(88 017)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(394 611)	(1 084 992)	
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(26 373)		
+/- Autres flux provenant des activités de financement	(136)	300 069	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(26 509)	300 069	
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie			
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(655 429)	(101 801)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 100 627	3 202 428	
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 533 666	2 448 761	
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	566 961	753 667	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 445 198	3 100 627	
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 731 910	2 533 666	
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(286 713)	566 961	
Variation de la trésorerie nette	(655 429)	(101 801)	

Passage du résultat social au résultat IFRS

	2018	2017	
Résultat social consolidé	135 313	135 669	
IAS 16	Ajustement dotations durée d'utilité	3 168	3 469
IAS 37	Provision pour risques généraux	23 056	(8 028)
IAS 38	Immobilisations en non-valeurs		70
IAS 38	Charges à répartir sur plusieurs exercices	(2 176)	(1 923)
IFRS 9	Instruments financiers	(4 298)	3 478
IAS 39	Ajustement provision clients IAS 32/39		3 250
IFRS 15	Étalement des commissions sur prêts	(1 216)	(655)
		0	
	Impact ABB	18 533	(339)
IAS 38	Immobilisations en non-valeurs	85,21	(104)
IAS 16	Ajustement dotations durée d'utilité	572	361
IAS 12	ID lié au déficit reportable	(5 502)	(1 605)
	Impact Barid Cash	(4 844)	(1 348)
Résultat IFRS	149 002	133 982	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2018							En milliers de DH	
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2017	976 771	40 222		549 056	49 366	1 915 415		1 915 415
Autres corrections			6 719					
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2017 corrigés	976 771	40 222		555 775	49 366	1 922 134		1 922 134
Impact des changements de méthodes comptables liés à la norme IFRS 9						34 659		34 659
Capitaux propres au 1er janvier 2018 corrigés	976 771	40 222		521 166	49 366	1 987 525		1 987 525
Opérations sur capital		6 607		(6 607)				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(26 373)				(26 373)
Résultat de l'exercice				149 002		149 002		149 002
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions					18 974			18 974
Instruments financiers : variation de juste valeur et transferts en résultat					18 974			18 974
Écarts de conversion : variation et transferts en résultat								
Gains ou pertes latents ou différés					18 974			18 974
Variation de prime								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2018	976 771	46 829		937 188	68 340	2 029 128		2 029 128

■ Gouvernance et Dispositif de Gestion des Risques d'Al Barid Bank

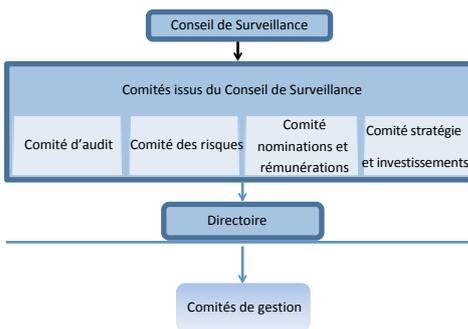
1- Mode de gouvernance

Le mode de gouvernance d'Al Barid Bank repose sur un Conseil de Surveillance et un Directoire chargés de veiller au bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil de Surveillance assume le rôle d'organe d'administration de la banque et le Directoire assume le rôle d'organe de direction.

Le Conseil de Surveillance est assisté par des comités consultatifs spécialisés. Ils contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement ses prérogatives.

Le Directoire garantit la cohérence et la convergence des actions et des énergies déployées au sein de la banque. Pour assurer l'efficacité et la coordination des actions, le Directoire supervise les comités de gestion couvrant les différents domaines d'activité de la Banque.



CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Barid Bank, filiale de Barid Al-Maghrib, compte 9 membres dont un mandat pour le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique, 4 mandats pour le groupe Barid Al-Maghrib, un mandat pour la caisse de dépôt et de gestion, 2 mandats représentant l'Etat, notamment le Ministère de l'Économie et des Finances et un mandat pour un administrateur indépendant.

M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI

Membre et Président du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2016-2019

Détient d'autres mandats notamment, au sein du groupe Barid Al-Maghrib

Il occupe actuellement, le poste de Directeur Général de Barid Al-Maghrib.

M. Mohammed ABOUHANIFA

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2016-2019

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

Caisse de dépôt et de gestion, représentée par

M. Abdellatif ZAGHNOUN

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2016-2019

BARID AL MAGHRIB, représentée par M. Ahmed

Amin BENDJELLOUN TOUIMI

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2016-2019

M. Abderrahmane SEMMAR

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2017

Mandat actuel : 2017-2019

Détient d'autres mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib et d'autres Établissements Publics.

Il occupe actuellement, le poste de Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation.

M. Moulay Hafid ELALAMY

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2014

Mandat actuel : 2016-2019

Détient plusieurs mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib, d'Établissements Publics et du groupe SAHAM

Actuellement, il est Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique.

M. Aziz ALOUANE

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2017

Mandat actuel : 2017-2019

Il occupe actuellement, le poste de Chef de la Division de l'Activité Bancaire et de la Stabilité Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

M. Adnane MOUDDEN

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2013

Mandat actuel : 2016-2019

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

M. Jamal LEMRIDI

Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2017

Mandat actuel : 2017-2020

Un des membres du Conseil de Surveillance de la Banque est indépendant.

Un membre du Conseil de Surveillance est, sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation en amont ou en aval, de quelque nature que ce soit, avec la Banque, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre ou altérer son objectivité dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Conseil de Surveillance. En conséquence, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit, selon la définition de la circulaire n°5/W/16 de Bank Al-Maghrib, satisfaire notamment aux conditions et critères ci-après :

- ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
- ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;

- ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

La qualification de membre indépendant fait l'objet d'un examen du Comité de Nomination et de Rémunération.

Rôle du conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires afin de superviser la gestion des activités de la Banque.

Ainsi le rôle du Conseil de Surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction de la Banque, à la pertinence des systèmes et des contrôles, et à la mise en œuvre de ses politiques. Dans le cadre de son rôle, le Conseil de Surveillance prend les décisions importantes en ce qui concerne les grandes orientations, participe à la planification stratégique, et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction de la Banque.

Le Conseil de Surveillance exerce ses fonctions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et veille à l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

C'est ainsi que le Conseil de Surveillance :

- approuve les orientations stratégiques de la banque,
- procède à la surveillance des activités et des risques,
- examine et approuve les projets de budget annuel qui lui sont présentés par le Directoire
- ratifie, après leur validation par le Comité Stratégie et Investissements, les projets de croissance ou d'investissement à caractère stratégique,
- prend connaissance des principales modifications apportées à l'organigramme de la banque,
- définit le degré d'aversion aux risques et approuve la stratégie et la politique en matière de gestion des risques,
- s'assure de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de la banque,

- définit le cadre global de la gouvernance d'Al Barid bank, ses principes et ses valeurs, y compris le code de Déontologie favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation et veille à sa diffusion,
- examine les rapports émis par les différents comités spécialisés,
- procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne,
- veille à ce que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intragroupe, soient identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées,
- autorise les conventions réglementées,
- approuve une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme d'Al Barid Bank et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques,
- met en place, le cas échéant, des plans adéquats pour le renouvellement de ses membres, ainsi que des principaux dirigeants de la banque,
- prend en considération, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes,
- s'assure que la banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance édicte d'une part les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Le règlement intérieur consacre notamment des dispositions sur la formation et la compétence des membres, l'indépendance, le cumul des mandats et la limitation du nombre de renouvellement des mandats, les droits et obligations des membres (en termes de disponibilité, d'assiduité et de respect de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts), l'évaluation du fonctionnement du Conseil ainsi que l'information des actionnaires.

Réunions du conseil de surveillance

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre (4) fois par an. Des réunions spécifiques portant sur la stratégie, l'organisation, le contrôle interne et la gestion des risques ou tout autre sujet, peuvent être organisées selon les priorités et les besoins.

Les sujets abordés régulièrement par le Conseil de Surveillance sont : rapports trimestriels du Directoire, conventions réglementées, analyse des travaux des comités spécialisés et questions diverses pour information.

Comités issus du conseil de surveillance

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil de Surveillance a institué des comités consultatifs spécialisés (désignés ci-après par les « Comités ») chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à cet effet.

Une charte définissant les missions ainsi que les modalités de fonctionnement et de tenue des réunions de chaque comité est approuvée par le Conseil de Surveillance.

Pour la prise de ses décisions, le Conseil de Surveillance soumet aux Comités toute question entrant dans leur champ de compétence.

Chaque Comité adresse au Conseil de Surveillance un rapport retraçant les conclusions de ses travaux ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion de la banque.

Les membres des Comités exercent leurs fonctions en toute indépendance et veillent à sauvegarder leur intégrité et à réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal.

Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté au prochain Conseil.

Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine et émet des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet :

- des comptes de la Banque ;

Le Comité assure le suivi de l'activité du contrôle interne à travers les actions suivantes :

- l'appréciation du programme de la fonction du contrôle interne et de la qualité de ses services et ce, en examinant ses rapports et en suivant ses réalisations par rapport au plan annuel qui fait l'objet d'une validation ;

- le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la fonction du contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi ;
- l'examen du résultat des missions réalisées par les fonctions de contrôle périodique ;
- les reportings sur le suivi des différentes recommandations.

Le Comité d'Audit est composé de :

- M. Abderrahmane Semmar - Président
- M. Mohammed Abouhanifa - Membre
- Représentant de la Direction du Trésor - Membre

Comité des risques

Le Comité des risques se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques d'Al Barid Bank ainsi que les stratégies risques (risques de crédit, risques de marchés, risques opérationnels ...) et d'assister le Conseil de Surveillance dans ces domaines ;

Le Comité assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Directoire et par le responsable de la fonction de gestion des risques ;

Dans le cadre de ses missions, le comité :

- est informé de la désignation des responsables des risques, du contrôle périodique et de la conformité. Ces responsables rendent compte au comité de l'exercice de leurs missions ;
 - examine les limites de risques proposées par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance ;
 - donne un avis sur la cartographie des risques ;
 - procède, au moins trimestriellement, au suivi de la situation de la Banque en matière de liquidité et de solvabilité ;
 - examine l'efficacité des politiques et procédures mises en place en matière de risques permettant d'assurer la conformité de l'ensemble des activités aux lois et règlements dans ce domaine;
 - procède au suivi des risques juridiques et principaux dossiers contentieux d'Al Barid Bank ;
- En outre, lors de réunions tenues conjointement avec le comité d'audit, le comité des risques :
- valide annuellement le plan d'audit établi par l'Audit Interne. Il a connaissance des programmes des missions d'audit réalisées, des recommandations formulées et de leur suivi.

Le Comité des Risques est composé de

- M. Jamal Lemridi - Président
- M. Adnan Moudden - Membre
- Représentant de la Direction du Trésor - Membre
- Représentant de la DEPP - Membre

Comité nominations et rémunérations

Le Comité nominations et rémunérations se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des propositions ou des recommandations au Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :

- La composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- La nomination des membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La politique de rémunération de manière générale et particulièrement les éléments de rémunération et les avantages dont bénéficient les membres des instances de gouvernance de la Banque.

Le Comité des nominations et rémunérations est composé de :

- M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi - Président
- M. Abdellatif Zaghoun - Membre

Comité stratégie et investissements

Le Comité Stratégie et Investissements se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner les questions relevant de la stratégie de la Banque. A ce titre, il procède à :

- L'évaluation de la position stratégique de la Banque compte tenu de l'évolution de son environnement ainsi que les axes de développement à moyen et à long terme ;
- L'étude des projets de développement de la banque notamment en matière de :
 - Croissance externe : opérations de création, d'acquisition ou de cession de filiale ;
 - Opérations sur le capital de la Banque.
 - L'appréciation des risques liés à ces projets et opérations.

Le Comité examine toute question soulevée par le Conseil de surveillance en matière de stratégie, investissement, croissance interne et externe.

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de :

- M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi - Président
- M. Abdellatif Zaghoun - Membre
- M. Aziz Alouane - Membre
- M. Jamal Lemridi - Membre

DIRECTOIRE

Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire de la Banque est composé de 3 membres :

M. Redouane NAJM-EDDINE

Membre et Président du Directoire

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2016 - 2019

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

Il assure dans le cadre du Directoire la gestion quotidienne de la Banque et représente celle-ci vis-à-vis des tiers.

M. M'hamed EL MOUSSAOUI

Membre du Directoire

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2016-2019

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Support et Technologie.

M. Youssef BELHADJ

Membre du Directoire

Premier mandat : 2016

Mandat actuel : 2019-2016

Détient un mandat d'administrateur de Barid Cash.

Il occupe actuellement le poste de membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.

Rôle du Directoire composition du conseil de surveillance

Le Directoire est l'organe exécutif d'Al Barid Bank, il assure la gestion de la Banque, sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Le Directoire prend ses décisions de manière collégiale et veille à la cohérence permanente entre les divers objectifs de rentabilité, de développement, de profil de risque et d'adéquation des fonds propres. Il exerce ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires et veille à l'application des bonnes pratiques de gouvernance.

Un règlement intérieur fixe de façon détaillée ses différentes obligations et précise les règles de son fonctionnement.

Réunions du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige et au minimum une fois au cours de chaque trimestre, sur convocation de son Président, ou suivant un calendrier préétabli fixé par le Directoire à l'initiative du Président pour délibérer sur les questions relevant des prérogatives du Directoire.

Les sujets abordés régulièrement par le Directoire ont trait à la gestion courante de la Banque, à sa stratégie et ses orientations opérationnelles.

Comités issus du Directoire

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance, il a été procédé en 2017 à une nouvelle organisation des comités de gestion.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence courant l'année 2017 :

Comités	Attributions	Fréquence
Comité Exécutif	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les orientations telles que fixées par le Conseil de Surveillance et le Directoire ; • Suivi de la mise en œuvre du plan de développement stratégique ; • Décider des propositions d'investissement, d'acquisition, de placement, de cession, de recrutement, de communication et de commercialisation de produits, de crédits, de partenariats, de gestion commerciale, des risques, de gestion comptable et financière, et de manière générale toute proposition dont les attributions dépassent celles des comités ad hoc • Suivre régulièrement les réalisations de la banque sur l'ensemble des sujets majeurs (commercial, risques, etc) ; • Évaluer et émettre des propositions sur : <ul style="list-style-type: none"> • les orientations, les objectifs stratégiques et les programmes d'actions d'ABB et veiller au suivi de leur mise en œuvre ; • la politique de partenariats de la Banque et suivi des accords de partenariat stratégique; • Initier les projets impactant le fonctionnement et le développement de la Banque. • Émettre au besoin et tant que nécessaire un avis sur les sujets et thématiques qui lui sont soumis ; • Procéder à l'ensemble des arbitrages qui lui sont soumis ; • Analyse de la veille stratégique et commerciale. 	Quinzaine
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"> • Représente l'instance de réflexion, de concertation et d'échange sur les orientations opérationnelles de la Banque ; • Suit l'activité et les réalisations de chaque Direction de la Banque et assure la coordination entre les différentes entités de la Banque ; • Permet d'assurer la communication entre le Directoire, les Pôles, et les différentes Directions transverses ; • Permet de Communiquer des informations générales relatives à la vie de la Banque. 	Trimestriel
Comité ALM et Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ; • Protéger les marges d'intérêt de la Banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la pérennité et la continuité des résultats ; • Décider des placements et procéder aux arbitrages conformément à la Politique de placement et dans les limites risques approuvées par le Conseil de Surveillance ; • Suivre les indicateurs de risques relatifs aux positions et placement de la Banque ; • Donner plus de visibilité sur les emplois et sur les ressources de la Banque avec maintien des risques financiers de la Banque à des niveaux acceptables ; • Anticiper l'évolution de l'environnement financier et réglementaire de la Banque et intégrer leur impact sur les grands équilibres du bilan ; • Assurer une gestion dynamique des fonds propres de la Banque et leur adéquation aux différentes contraintes réglementaires et aux seuils de tolérance fixés en interne ; • Assurer le pilotage des différentes activités par une meilleure gestion du couple gestion / rentabilité • Contribuer à la définition de la stratégie financière et assurer le suivi des décisions prises, notamment dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du système de tarification des crédits à la clientèle ; - Gestion de la liquidité à moyen et long terme ; - Gestion dynamique des fonds propres. 	Trimestriel
Comité Global des Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Supervise le dispositif mis en place pour la gestion des risques (crédits, marchés et opérationnels) ; • Suit l'évolution de la cartographie des risques ; • S'assure que les actions relatives au plan d'atténuation des risques sont bien mises en place ; • Suit l'avancement des travaux liés au Plan de Continuité d'Activité ; • S'assure que les exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib sont respectées. 	Trimestriel
Comité Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> • Veille sur la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne compte tenu du profil de risque de la banque et des exigences règlementaires édictées par Bank Al-Maghrib ; • Assure le suivi des actions de contrôle permanent et périodique, ainsi que les actions d'amélioration des processus en vue d'atténuer les risques. 	Trimestriel
Comité relations clientèle et Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller la qualité de service à travers l'évolution des indicateurs, l'analyse des constats et la proposition des objectifs d'amélioration ; • Améliorer la qualité de service et la satisfaction client de manière continue ; • Analyser les résultats des enquêtes de satisfaction et des visites mystères et propose des actions d'amélioration au bénéfice du client ; • Décider les améliorations du système de management de la Qualité ; • Veiller sur l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine ; • Analyser les dysfonctionnements relevés et mise en place des actions correctives. 	Semestriel

Comités	Attributions	Fréquence
Comité Conformité et Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les mécanismes de conformité et gouvernance relevant de ses compétences et suivre leur déploiement ; • Suivre les réalisations et projets relatifs à la conformité ; • Examiner les règles de gouvernance de la Banque ; • Suivre le déploiement des règles de déontologie actées par la Banque ; • Veiller à la sensibilisation des différentes entités de la Banque concernant les règles de gouvernances réglementaires et procédurales en vigueur. 	Semestriel
Comité Réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Suit les réalisations commerciales des régions par rapport aux objectifs ; • Coordonne les actions de pilotage du réseau ; • Assure une interface entre le réseau et le siège ; • Suit les besoins de fonctionnement du réseau ; • Suit les lancements de nouveaux produits. 	Trimestriel
Comité commercial	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse les réalisations commerciales ; • Valide et supervise les activités commerciales en fonction de la stratégie de la Banque ; • Passe en revue les actions du Développement Commercial ; • Suit les actions de marketing, de communication et permet de : <ul style="list-style-type: none"> - Valider les plans d'actions relatifs aux nouveaux produits à lancer ; - Faire le point sur les différentes campagnes de communication ; - Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; - Faire le point sur la veille concurrentielle. 	Mensuel
Comité achats	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre, délibérer et arbitrer de la passation des marchés suivant le règlement des marchés et les procédures internes ; • Met en œuvre la politique de réduction des coûts d'achat ; • Propose toutes modifications et amendements du Règlement des marchés, modalités et conditions de passation des marchés, composition des commissions. 	Mensuel
Comité des crédits	<ul style="list-style-type: none"> • Statuer sur les dossiers de crédits immobiliers ou à la consommation suivant les pouvoirs d'octroi ; • Statuer sur les demandes de dérogations dans le respect des procédures internes. 	Continu
Comité SI	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des projets SI ; • Pilotage des projets SI et exposé de leur état d'avancement ; • Exécution et suivi des orientations stratégiques décidées par les entités dirigeantes ABB ; • Prise en charge des besoins exprimés par les entités ABB. 	Bimestriel
Comité RH	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les actions à mener par les entités concernées en matière de gestion des ressources humaines ; • Assurer la politique de développement du capital humain (recrutement, nomination etc.) ; • Piloter la gestion des affaires administratives et de rémunération et en assurer le suivi ; • Mettre en place les orientations pour la mise en place des procédures internes et du règlement intérieur. 	Trimestriel

2- Principaux acteurs de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque est supervisée par le Conseil de Surveillance, ses comités spécialisés, notamment le Comité d'Audit et le Comité des Risques. La gestion courante est assurée par les différents acteurs sous la conduite du Directoire.

La gestion des risques est encadrée par une politique globale validée par le Conseil de Surveillance qui a également validé la politique de placement.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

Secrétariat Général

Rattaché au Président du Directoire, ce pôle a, notamment, pour mission de mettre en place un dispositif robuste de maîtrise des risques tenant compte du développement des activités de la Banque.

Risk Management

Rattaché au Secrétariat Général, le Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques. Dans l'exercice de ses fonctions, il concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent.

Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la politique de gestion globale des risques ;
- Propose les limites risques de la banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire et au Conseil de Surveillance ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus par la Banque ;

- Met en place, en concertation avec les Directions Métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;
- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;
- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient les instances de gouvernance de la banque informées de l'exposition de la banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Conduit régulièrement des stress-tests pour évaluer la robustesse de la Banque face à des chocs majeurs mais probables ;
- Produit les reporting risques internes et réglementaires.

Le Risk-Management s'articule autour de quatre entités : Risques Opérationnels, Risques de Crédits, Risques de Marché et Plan de Continuité des Activités.

Pour réaliser ses travaux, la fonction Risk Management, au même titre que les autres fonctions de contrôle permanent et périodique, a accès en mode consultation, à l'ensemble des reportings et systèmes opérants de la banque.

Division Conformité & Division Juridique et Contentieux

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique et réglementaire.

Audit Interne et Inspection

Ces entités sont en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et process de traitement de la banque.

En termes de rattachement hiérarchique, cette entité dépend directement du Président du Directoire.

Direction Crédits

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par les instances de gouvernance de la Banque.

Elle a pour rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.

Direction Contrôle Permanent

Cette entité est en charge de la conception et de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la banque.

Elle est structurée en deux Divisions, l'une en charge du contrôle du réseau et l'autre des entités centrales (Finances, back-office, etc.).

Quant à la Division Contrôle Permanent des Fonctions Centrales, elle est en charge de la mise en œuvre des diligences du contrôle permanent au niveau des entités centrales d'Al Barid Bank. Elle est structurée en :

- Service contrôle interne de la Direction des Traitements et Flux regroupant l'ensemble des centres de traitement Back office.
- Service contrôle interne SI est en charge de la conception, la structuration, le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Direction Systèmes d'Informations.
- Service contrôle interne Finances, RH, crédit et juridique.
Service Contrôle Achats.

Recouvrement

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

Contrôle de Gestion et ALM

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire relèvent en partie de la responsabilité de la Division Contrôle de Gestion et ALM.

Normes et Sécurité des Systèmes d'Information

Cette entité est en charge de l'élaboration des normes de sécurité informatique et contrôle leur respect permettant la maîtrise des risques SI.

Directions opérationnelles

Les Directions opérationnelles (Commercial, Traitements et Flux, Activités de Marché, Moyens Généraux...) intègrent la dimension risque dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités. La Division Risk Management leur apporte son soutien méthodologique pour les aider à identifier, évaluer et gérer leurs risques.

3- Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

3-1. Description du dispositif du Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Le Contrôle Interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique :

- Le Contrôle Permanent est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein des entités. En troisième lieu, une entité indépendante et dédiée est en charge des travaux de conception et de suivi de la mise œuvre des contrôles.
- Le Contrôle Périodique est assuré au moyen de missions, par des ressources autres que celles intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Audit Interne et l'Inspection.

Le Conseil de Surveillance procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Al Barid Bank dispose de chartes d'audit interne, de conformité et de contrôle interne validées par les instances de gouvernance, qui spécifient notamment les principes généraux, les missions, les attributions et les moyens alloués à ces fonctions.

3-2. Niveaux de Contrôle

L'architecture générale du Contrôle Interne est structurée en quatre niveaux :

- niveau 1 : Contrôles effectués par les opérationnels (Autocontrôle)

- niveau 2 : Contrôles effectués par les responsables hiérarchiques, les contrôleurs du réseau et les contrôleurs internes des fonctions centrales

- niveau 3 : Contrôles/travaux effectués par les structures dédiées au pilotage du contrôle permanent (Conformité)

- niveau 4 : Contrôles effectués par les structures dédiées au contrôle périodique (Audit et Inspection)

En outre, l'ensemble des processus de la Banque est organisé de manière à assurer, au long de toutes les étapes, une totale indépendance entre les unités opérationnelles chargée de l'exécution des opérations et les unités qui assurent la validation et la comptabilisation.

3-3. Moyens mis à la disposition des différents organes en charge du contrôle interne

Moyens humains :

Les différents organes du contrôle interne sont dotés de moyens humains dédiés leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions adéquates.

Moyens techniques :

Al Barid Bank dispose d'une solution progicielle de «gestion des risques, contrôle, et audit interne» conformément aux exigences réglementaires. Cette solution permet la gestion du référentiel des Risques et contrôles de façon automatisée et sécurisée, de garantir la bonne exécution des plans d'audit et de contrôle et l'enregistrement des résultats d'interventions et de produire des indicateurs et reporting destinés aux instances de gouvernance de la Banque.

D'autres outils d'information et de pilotage, notamment ceux du contrôle de gestion sont mis en place pour mesurer les risques et la rentabilité.

4- Gestion des principaux risques de la Banque :

La répartition des risques pondérés par nature est comme suit :

	Risques Pondérés (en KDH)	
	déc -18	déc -17
Risques de crédit	4 606 614	4 362 695
Risques de marché	6 416 032	6 836 754
Risques opérationnels	3 137 007	3 215 528
Total	14 157 653	14 14 977

4-1. Risques de crédit

L'offre-crédit d'Al Barid Bank se compose actuellement des trois produits suivants :

- Le crédit immobilier ;
- Le crédit à la consommation ;
- L'avance sur salaire.

Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers au titre des crédits immobiliers, crédits à la consommation et avances sur salaires.

Ce dispositif se caractérise par les éléments suivants :

- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;
- Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
- Des plafonds par bénéficiaire de crédits
- Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs ;
- Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits
- Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;
- Un dispositif de gestion des crédits sensibles ;
- Une gestion réactive du recouvrement amiable ;
- Une gestion rigoureuse du contentieux.

Les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des pièces justificatives exigées par la réglementation de la banque centrale et qui permettent de s'assurer de la solvabilité du client préalablement au déblocage des crédits. Ces dossiers sont revus périodiquement pour s'assurer de leur exhaustivité.

Le provisionnement des créances en souffrance se fait conformément à la circulaire 19/G de la banque centrale. Le processus de déclassement des créances en souffrance est déroulé trimestriellement en associant l'ensemble des acteurs concernés (notamment réseau, crédits, recouvrement, risques, juridique, contentieux, comptabilité, traitements et SI) avec la validation du Directoire.

A fin décembre 2018, le montant des risques pondérés de crédit s'élève à 4 604 614 KDH comme le montre le tableau suivant :

	Risques pondérés (en KDH)		Variations	
	déc-18	déc-17	en KDH	en %
Risques de crédit	4 606 614	4 362 695	243 919	5,6%

Sur base consolidé, le montant des risques pondérés de crédit s'élève à 4 392 340 KDH.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par segment :

Segment	déc-18		déc-17		Variation	
	actifs pondérés	Exigences en Fonds propres	actifs pondérés	Exigences en Fonds propres	actifs pondérés	Exigences en Fonds propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risque établissements de crédit	106 140	8 491	151 662	12 133	- 45 522	- 3 642
Risque entreprises	239 640	19 171	196 258	15 701	43 382	3 471
Risques clientèle de détail	2 236 177	178 894	1 842 209	147 377	393 968	31 517
Risque autres actifs	2 024 657	161 973	2 172 566,233	173 804	- 147 909	11 832
Total	4 606 614	368 529	4 362 695	349 015	243 918	19 514

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

4-2. Risque de concentration

Le risque de concentration est mesuré au travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maximum de division des risques fixés par la banque centrale ainsi que des limites-risques internes. Ainsi, à fin décembre 2018, la Banque n'enregistre aucun dépassement du CMDR.

L'état B23 (repris ci-après), présente les contreparties dont les engagements pondérés sont supérieurs ou égaux à 10% des fonds propres de la Banque.

(en milliers de dirhams)						
Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature de financement et de garantie données	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques APC et déductions
5	1 600 079	-	1 600 079	-	-	1 600 079

4-3. Risques de marché

Du fait de la détention de positions en devises et d'un portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

La mesure du risque de taux se fait à travers le calcul des sensibilités et durations du portefeuille ainsi qu'à travers la réalisation de stress-tests mesurant l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valorisation globale du portefeuille-titres de la banque.

Le risque de change est géré au travers du suivi quotidien de la position de change et du contrôle du respect des limites-risques fixées en interne.

Les placements de la Banque sont encadrés par une politique de placement validée par le Conseil de Surveillance.

Notons que l'ensemble des activités de marché sont soumises à des limites-risques. Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant...

Le contrôle des limites est effectué par le Risk Management.

A fin décembre 2018, le montant des risques pondérés de marché s'élève à :

	Risques Pondérés (en KDH)		Variation	
	déc-18	déc-17	en KDH	en %
Risques de marché	6 416 032	6 836 754	-420 722	-6,2%

La déclinaison des risques de marché par nature est fournie par le tableau suivant :

	déc-18	déc-17	Variation
Exigence en fonds propres au titre du risque général de taux en KMAD	242 170	323 925	- 81 754,88
Exigence en fonds propres au titre du risque spécifique de taux en KMAD	247 548	212 506	35 042,43
Exigence en fonds propres au titre du risque de taux en KMAD	489 719	536 431	- 46 712,45
Risques pondérés de taux	6 121 482	6 705 385	-583 903,15

Les principaux risques de marché encourus par Al Barid Bank sont :

- le risque de taux
- le risque de change

Le risque de taux :

Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie future d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Il est mesuré par la position de change qui est suivie quotidiennement.

Les limites d'encadrement du risque de change intègrent la position par devise, la position globale, la position courte et la limite de stop loss. Elles sont déterminées sur la base des limites réglementaires.

Ces limites sont déterminées sur la base des limites réglementaires.

Les limites sont fixées pour chaque type d'exposition par le Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et de l'évolution des marchés.

Conformément aux meilleures pratiques de la profession, Al Barid Bank a instauré un système de stop loss par produit qui repose sur la clôture immédiate d'une position générant une perte à l'atteinte d'un niveau prédéterminé.

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux lignes de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par les entités Middle Office & Risk Management de la Banque;

Les entités Middle Office & Risk Management sont indépendantes du Front Office.

La politique de gestion des risques de marché est mise en œuvre comme suit :

- Identification des risques
- Evaluation des risques
- Maîtrise des risques
- Gestion opérationnelle des risques
- Surveillance des risques
- Reporting des risques

4-4. Risques Opérationnels :

La mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels (GRO) s'inscrit dans le cadre de la réforme «Bâle 2» et de sa déclinaison pour le Maroc par la Directive DN/29/G/2007, édictée par Bank Al Maghrib le 13 avril 2007.

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant «un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif mis en place pour gérer les risques opérationnels se base sur des procédures opérationnelles écrites qui prévoient pour chaque activité la sécurité des transactions, la séparation des fonctions et l'efficacité du traitement des opérations. Il se base également sur l'application des règles comptables découlant du plan comptable des établissements de crédit, la justification des comptes et la préservation de la piste d'audit.

La Banque dispose d'un Plan de Secours Informatique (PSI) avec un site de back-up distant qui prévoit, en cas de sinistre, le basculement des activités sur ce site en réduisant les délais de réplication, le basculement des lignes téléphoniques, et le redéploiement des équipes.

La sécurité des systèmes d'information de la Banque est coordonnée par une Direction dédiée indépendante incluant un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La Direction des Normes et Sécurité des Systèmes d'Information veille au respect des normes en la matière et conduit les réalisations y afférentes : formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, test d'intrusion, etc. Elle coordonne la mise en œuvre des différentes actions entreprises dans le cadre des opérations de suivi et de contrôle, ainsi que les projets renforcement de la sécurité du SI (normes & standards, traçabilité, habilitations, audits et contrôle, secours informatique, sécurité opérationnelle).

Les principales briques du dispositif de gestion des risques opérationnels sont les suivantes :

- Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités métiers et supports de la banque. Cette cartographie des risques est mise à jour régulièrement pour intégrer les risques liés aux nouvelles activités et/ou engendrés par des changements réglementaires ou de process ;
- Des plans d'atténuation des risques déclinés par activité/direction ;
- Un dispositif de collecte des incidents opérationnels permettant de remonter l'ensemble des pertes subies et de suivre ces incidents jusqu'à leur résolution/clôture définitive ;
- Un plan de continuité d'activité permettant à la banque de faire face à des événements exceptionnels entravant la bonne marche de ses activités ;
- Un reporting-risque opérationnel permettant de renseigner le top management et l'ensemble des entités concernées sur l'évolution du profil de risque opérationnel de la banque ;
- Un suivi des activités externalisées.

A fin décembre 2018, le montant des risques opérationnels pondérés s'élève à :

	Risques Pondérés (en KDH)		Variation	
	déc-18	déc-17	en KDH	en %
Risques opérationnels	3 137 007	3 215 528	-78 521	-2,4%

Sur base consolidée, le montant des risques opérationnels pondérés s'élève à 3 252 395 KDH à fin décembre 2018.

5 Risques de liquidité et de taux dans le portefeuille bancaire

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, du ratio réglementaire de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Au 31/12/2018, Al Barid Bank confirme le respect du ratio de liquidité prescrit par Bank Al-Maghrib. Il se situe à 338,5% pour une limite réglementaire fixée à 100%.

La Banque effectue régulièrement des prévisions de liquidité et de trésorerie intégrant différentes hypothèses d'évolution des activités et des scénarii d'évolution des marchés pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises et ajuster les plans d'action en continu.

Le risque de taux est mesuré à travers la mesure de l'impact d'un choc de taux sur les résultats et le PNB de la banque et sur sa valeur économique.

Le tableau suivant présente, à fin décembre 2018, l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 200 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt.

	Décembre 2018	Décembre 2017
Impact sur le bénéfice (en millions de dirhams)	29	56
Par rapport au produit net bancaire	1,70	2,99

6- Risques de non-conformité

Le dispositif de Conformité mis en place a pour objectif la maîtrise du risque de non-conformité au sein de la Banque. Ce risque se définit comme étant « le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite ».

Le dispositif de Conformité d'Al Barid Bank est piloté par la Division Conformité qui a pour principales missions : définir et coordonner la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de non-conformité.

Sur le plan organisationnel, la Division Conformité est une structure indépendante, rattachée au Directoire. Elle comprend un service anti-blanchiment international, un service lutte anti-blanchiment national, un service veille réglementaire et un service déontologie.

Les dispositifs de gestion du risque de non-conformité reposent sur :

- un référentiel de politiques, circulaires et procédures actualisé couvrant le périmètre de la conformité ;
- des outils automatisés permettant notamment le filtrage et le profilage de la clientèle et de ses opérations ;
- un dispositif de sensibilisation et de formation sur les thématiques de déontologie et de lutte contre le blanchiment des capitaux au profit du personnel ;
- une proximité des métiers et entités de la Banque dans la conformité des processus.

Le périmètre d'intervention de la Conformité couvre :

- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- le contrôle de la conformité légale et réglementaire des activités et métiers ;
- la déontologie et l'éthique, y compris ceux des marchés ;
- le contrôle du respect des normes de gouvernance.

7- Ethique et déontologie :

La Conformité groupe est en charge de la gestion du dispositif d'éthique et de déontologie du groupe.

A ce titre, elle :

- élabore et diffuse auprès des opérationnels le Code de déontologie groupe ;
- veille au respect des règles de déontologie professionnelle ;
- produit les rapports définis par les autorités en matière d'éthique et de déontologie ;
- organise et met en place des séances de sensibilisation et de formation pour les collaborateurs et dirigeants ;
- prévient et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de direction. Elle s'assure de l'existence d'un dispositif et de procédures de nature à prévenir les conflits d'intérêt en son sein ;
- prévient les cas de corruption à travers notamment la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- prévient et détecte les abus de marché.

8- Fonds Propres et Ratio de solvabilité :

8-1. Les fonds propres de la Banque se présentent comme suit :

	déc-18	déc-17	Var. en KDH	Var. en %
Fonds propres de base/ Fonds propres de catégorie 1	1 463 887	1 461 967	1 920	0,13%
Fonds propres de catégorie 2	601 933	607 223	-5 290	-0,87%
Fonds propres réglementaires	2 065 820	2 069 190	-3 370	-0,16%

Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 MDH. La première s'étaie sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étaie également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/17 et date d'échéance le 29/12/2027.

Sur base consolidé, les fonds propres de la Banque se présentent comme suit :

	Décembre 2018
Fonds propres de base/ Fonds propres de catégorie 1	1 426 310
Fonds propres de catégorie 2	551 249
Fonds propres réglementaires	1 977 559

8.2 La composition des fonds propres est détaillée dans les tableaux suivants :

	31.12.2018	31.12.2017	Var. en KDH	Var. en %
Capital	976 772	976 772	0	0,0%
Réserve légale	46 828	40 221	6 607	16,4%
Report à nouveau (+/-)	863 367	764 202	99 165	13,0%
Résultat net de l'exercice (+/-)	122 611	132 144	-9 533	-7,2%
Eléments déduits des fonds propres	-545 691	-451 372	-94 319	20,9%
Fonds propres CET1	1 463 887	1 461 967	1 920	0,1%
Fonds propres AT1	-	-	-	-
Fonds propres de catégorie 1	1 463 887	1 461 967	1 920	0,1%

	31.12.2018	31.12.2017	Var. en KDH	Var. en %
Provisions pour risques généraux	50 257	30 257	20 000	66,1%
Plus-values sur titres de placement	18 438	95 961	-77 523	-80,8%
Dettes subordonnées	602 532	602 668	-136	0,0%
Dispositions transitoires	-69 295	-121 662	52 367	-43,0%
Fonds propres de catégorie 2	601 933	607 223	-5 290	-0,9%
Total Fonds propres réglementaires	2 065 820	2 069 190	-3 370	-0,2%

Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent aux immobilisations incorporelles et aux dividendes à distribuer.

Sur base consolidé, la composition des fonds propres, à fin décembre 2018, se présente comme suit :

	31/12/2018
Capital	1 023 600
Réserves et RAN	788 187
Résultat net de l'exercice (+/-) moins dividendes prévus	112 219
Eléments à déduire (immobilisations incorporelles...)	-595 097
Dispositions transitoires (*)	97 401
Fonds propres CET1	1 426 310
Fonds propres AT1	0
FP catégorie 1	1 426 310
Dettes subordonnées et autres éléments	620 970
Dispositions transitoires	-69 721
FP catégorie 2	551 249
Total Fonds propres réglementaires	1 977 559

(*) les dispositions transitoires correspondent principalement aux immobilisations incorporelles et à l'impact de la norme IFRS9

8.3 Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :

Risque Bâlois	Approche retenue par AL BARID BANK
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/ méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	Approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres s'élevaient à :

	déc-18	déc-17	Var. en KDH	Var. en %
Risque de crédit	368 529	349 016	19 513	5,6%
Risques de marché	513 283	546 940	-33 657	-6,2%
Risques Opérationnels	250 961	257 242	-6 281	-2,4%
Total	1 132 772	1 153 198	-20 426	-1,8%

Sur base consolidé, les exigences en fonds propres s'élevaient à :

	Décembre 2018
RISQUES DE CREDIT	351 387
RISQUES DE MARCHE	513 292
RISQUES OPERATIONNELS	260 192
TOTAL RISQUES PONDERES	1 124 871

8.4. Les ratios de solvabilité et Tier-one se présentent comme suit :

	déc-18	déc-17
Ratio de solvabilité	14,59%	14,35%
Ratio Tier-one	10,34%	10,14%

Sur base consolidé, les Ratio de solvabilité et Ratio Tier-one ressortent respectivement, à fin décembre 2018, à 14,06% et 10,14%.

Le ratio de solvabilité sur base consolidée à fin décembre 2018 s'élevait à 14,06%. Le périmètre de consolidation inclut la filiale BARID CASH détenue à 100% par AL BARID BANK et consolidée par intégration globale. Sans l'application des dispositions transitoire relatives à la norme IFRS9, les ratios de solvabilité de la banque à fin décembre 2018 s'établiraient à :

	déc-18
Ratio de solvabilité	13,87%
Ratio Tier-one	9,95%
Ratio Tier-two	3,92%

9- Gestion du capital et adéquation des fonds propres

L'anticipation des besoins en fonds propres est un élément-clé du processus de la planification stratégique de la banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau provisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une incidence sur le ratio de solvabilité.

Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de solvabilité supérieur aux exigences réglementaires minimales.

L'adéquation des fonds propres par rapport aux activités de la Banque est évaluée à travers un dispositif spécifique (ICAAP) qui intègre l'ensemble des besoins actuels et futurs tels qu'ils découlent des plans de développement. Ce dispositif a été validé par le Conseil de Surveillance de la Banque via le comité des risques et permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

10- Conduite des stress-tests

Un programme de stress-tests a été mis en place par la banque et conduit régulièrement pour tester la solidité de la banque face à des chocs violents mais plausibles. Les résultats de ces stress-tests sont régulièrement portés à la connaissance du Directoire et Conseil de Surveillance et sont communiqués à la Banque Centrale. Globalement, les résultats de ces stress-tests sont satisfaisants sauf pour les chocs multiples.

11- Ratio de liquidité

à fin décembre 2018, le ratio de liquidité s'élevait à :

	Décembre 2018	Décembre 2017
Ratio de liquidité	338,46%	439,84%

12- Information sur le Capital :

Le capital social s'élevait à 976 771 500 dirhams (neuf cent soixante-seize millions sept cent soixante et onze mille cinq cents dirhams) divisé en 9 767 715 (neuf millions sept cent soixante-sept mille sept cent quinze) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

13- Rémunération du personnel dirigeant :

Conformément à la politique de rémunération de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de jetons de présence.

La rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre de l'exercice 2018, s'élevait à 20,7 millions de dirhams.

Les prêts accordés à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et aux membres de direction s'établissent à 36,8 millions de dirhams à fin 2018.

14- Information sectorielle :

Le marché de la clientèle des Particuliers représente la principale activité de la Banque qui couvre l'ensemble du territoire marocain.

15- Information complémentaire :

La filiale Barid Cash de la banque est spécialisée dans les activités de transfert de fonds. Son total bilan s'élevait, au 31 décembre 2018, à 116,2 MDH.

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerkouni
Casablanca
Maroc

Coopers Audit

Coopers Audit Maroc S.A
83, Avenue Hassan II - 20100
Casablanca
Maroc

GROUPE AL BARID BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2018

En exécution de la mission prévue par le Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Al Barid Bank et sa filiale (Groupe Al Barid Bank) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 2.120.473 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 122.094.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Al Barid Bank au 30 juin 2018, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

Casablanca, le 27 septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

Coopers Audit Maroc S.A



Abdelaziz ALMECHATT
Associé

■ Principales méthodes d'évaluation appliquées au 31/12/2018

Note de présentation des règles et principes comptables

1- Présentation

Al Barid Bank est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences. Toutes ces entités sont établies au Maroc.

2- Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Al Barid Bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3- Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des Chèques Postaux

Sont inscrits dans cette rubrique les actifs de trésorerie liquides et réalisables dans l'immédiat.

4- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Présentation générale :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées.

Créances en souffrance sur la clientèle :

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur dont ci-après les principales dispositions :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

5- Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

6- Portefeuille titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement).

1-6 Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

2-6 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créance sont comptabilisés coupon couru inclus dans le prix d'acquisition.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

3-6 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

6-4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et valorisation ou cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

7- Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

8- Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques généraux sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9- Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

10- Intérêts et commissions

Intérêts :

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts réels dus ou intérêts courus sur les comptes CEN sont calculés individuellement (compte par compte) à chaque arrêté.

Commissions :

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

11- Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle:

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle correspondent essentiellement à la partie non utilisée des autorisations de crédit accordées à la clientèle.

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	2 683 444	2 683 444	-	-	-	-
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TITRES DE PROPRIETE	2 683 444	2 683 444				
TITRES DE PLACEMENT	9 391 188	9 364 264	-	135 400	26 924	26 924
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	5 159 936	5 159 921		65 554	18	18
OBLIGATIONS	3 097 067	3 084 814		65 662	12 263	12 263
AUTRES TITRES DE CREANCE	870 039	855 385		4 195	14 654	14 654
TITRES DE PROPRIETE	264 144	264 144				
TITRES D'INVESTISSEMENT	2 965 128	2 956 488	-	-	8 640	8 640
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	2 398 844	2 390 204			8 640	8 640
OBLIGATIONS	566 284	566 284				
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TOTAL GENERAL	15 039 780	15 004 196	-	135 400	35 564	35 564

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/18	31/12/17
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 031 987	1 477	-	266 018	1 299 482	953 328
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	210 000	-	5 739	215 739	600 000
- au jour le jour	-	210 000	-	5 739	215 739	600 000
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	-	30 037 812	47 449	30 085 262	27 730 139
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	14	-	1	15	83
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 031 987	211 491	30 037 812	319 208	31 600 498	29 283 550

ACTIF	31/12/18	31/12/17
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 697 831	2 513 845
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	30 568 511	28 445 385
A vue	524 958	758 312
A terme	30 043 553	27 687 073
Créances sur la clientèle	5 187 398	3 726 061
Crédits de trésorerie et à la consommation	1 442 112	1 251 489
Crédits à l'équipement	-	-
Crédits immobiliers	3 015 312	2 427 040
Autres crédits	729 975	47 532
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	12 047 708	11 914 489
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 159 921	5 642 403
Autres titres de créance	3 940 199	3 313 308
Titres de propriété	2 947 588	2 958 778
Autres actifs	1 860 193	1 879 258
Titres d'investissement	2 956 488	2 661 458
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 390 204	2 402 498
Autres titres de créance	566 284	258 960
Titres de participation et emplois assimilés	50 058	50 058
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	578 202	573 034
Immobilisations corporelles	275 453	257 394
TOTAL DE L'ACTIF	56 221 843	52 020 984

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total	31/12/2018	Total 31/12/2017
			Financiers	Non financiers			
TITRES COTES	846 378	-	2 947 588	9 007	3 802 973	4 026 885	
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES							
OBLIGATIONS							
AUTRES TITRES DE CREANCE	846 378			9 007	855 385	1 068 107	
TITRES DE PROPRIETE			2 947 588		2 947 588	2 958 778	
TITRES NON COTES	438 741	8 663 569	338 904	1 760 009	11 201 223	10 549 062	
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES		7 550 125			7 550 125	8 044 901	
OBLIGATIONS	438 741	1 113 444	338 904	1 760 009	3 651 098	2 504 161	
AUTRES TITRES DE CREANCE							
TITRES DE PROPRIETE							
TOTAL	1 285 119	8 663 569	3 286 492	1 769 016	15 004 196	14 575 947	

RUBRIQUE	31/12/18	31/12/17
Instruments optionnels	-	-
Opérations diverses sur titres(débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	1 542 690	1 588 778
- Sommes dues par l'Etat	1 127 118	997 661
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
- Sommes diverses dues par le personnel	-	-
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	415 572	591 117
Valeurs et emplois divers	4 328	5 606
- Valeurs et emplois divers	4 328	5 606
Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)	-	-
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 272	18 793
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	131 494	116 956
- Produits à recevoir	125 732	111 598
- Charges constatées d'avance	5 762	5 358
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	159 409	149 125
Créances en souffrance sur opérations diverses	69 430	69 430
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	69 430	69 430
TOTAL	1 860 193	1 879 258

CREANCES	Secteur Public	Secteur Privé			31/12/18	31/12/17
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre Clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	196 000	-	-	37 045	230 045	227 167
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	30 371	30 371	28 617
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	196 000	-	-	674	199 674	198 550
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	1 296 069	1 296 069	1 021 409
CREDITS A L'EQUIPEMENT	-	-	-	-	-	-
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	-	3 010 326	3 010 326	2 423 098
AUTRES CREDITS	-	660 422	-	5 562	666 974	3 789
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	288	127	-	7 728	8 189	8 886
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	63 874	63 874	43 794
- Créances pré-douces	-	-	-	33 277	33 277	19 154
- Créances douces	-	-	-	18 172	18 172	11 778
- Créances compromises	-	-	-	12 425	12 425	13 832
TOTAL	196 288	660 549	-	4 330 582	5 187 388	3 726 061

DETAIL DES AUTRES PASSIFS (en milliers de dirhams)		
RUBRIQUE	31/12/18	31/12/17
Instruments optionnels vendus	-	-
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	-	10 000
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	527 169	419 636
- Sommes dues à l'Etat	115 952	137 740
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	1 558	1 540
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	-	-
- Sommes dues au personnel	23 374	25 538
- Fournisseurs de biens et service	386 285	254 817
- Divers autres Créditeurs	-	-
Comptes d'ajustement de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	6 288
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeur)	142 640	196 259
Charges à payer et produits constatés d'avance	242 753	201 194
- Charges à payer	242 753	200 801
- Produits constatés d'avance	0	394
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	131 693	145 929
TOTAL	1 044 255	979 306

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES (en milliers de dirhams)						
	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	PROVISION S	Valeur comptable nette
- Participations dans les entreprises liées				50 866	-	50 866
BARID CASH	Trésorerie		100%	50 866	-	50 866
ECART DE CONVERSION				-	-	-
- Autres titres de participation				58	-	58
- Emprunts assimilés				58	-	58
- SFGF				58	-	58
Total Général				50 982	-	50 982

DEPOTS DE LA CLIENTELE (en milliers de dirhams)						
DEPOTS	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
COMPTES A VUE CREDITEURS	379 973	640 927	174 762	18 028 919	19 224 581	18 234 505
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	29 841 857	29 841 857	28 171 019
DEPOTS A TERME	-	765 263	-	114 843	880 106	969 019
AUTRES COMPTES CREDITEURS	-	-	-	593 778	593 778	461 200
INTERETS COURUS A PAYER	-	196	-	372 643	372 829	341 024
TOTAL	379 973	1 406 376	174 762	48 952 041	50 913 151	47 876 768

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (en milliers de dirhams)						
DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Cheques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	8 563	177 234	7 671	193 468	140 856
VALEURS DONNEES EN PENSION	-	595 486	-	-	595 486	-
- au jour le jour	-	212 918	-	-	212 918	-
- à terme	-	382 568	-	-	382 568	-
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	380 000	-	-	380 000	50 000
- au jour le jour	-	380 000	-	-	380 000	50 000
- à terme	-	-	-	-	-	-
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
AUTRES DETTES	-	-	-	15 115	15 115	8 833
INTERETS COURUS A PAYER	-	84	-	-	84	8
TOTAL	-	984 133	177 234	22 786	1 184 153	197 695

DETTES SUBORDONNEES (en milliers de dirhams)						
RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTEES			EXERCICE 2017
			ETS. DE CRED. & ASSIM.	ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée déterminée	600 000	600 000	-	-	-	600 000
Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	130 000	130 000	-	-	-	130 000
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	470 000	470 000	-	-	-	470 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	2 532	2 532	-	-	-	2 668

PROVISIONS (en milliers de dirhams)					
PROVISIONS	Encours 31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 31/12/2018
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	184 372	181 112	168 537	-	196 946
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	79 545	99 399	86 992	-	91 951
Titres de placement et d'investissement	104 827	81 712	81 545	-	104 995
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	451 207	155 714	138 747	-	468 174
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	30 257	20 000	-	-	50 257
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	420 950	135 714	138 747	-	417 917
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	635 579	336 826	307 285	-	665 120

PLUS OU MOINS VALEURS SUR CESSIONS OU TRAITAIS D'IMMOBILISATIONS (en milliers de dirhams)						
Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-valeur de cession	moins-valeur de cession
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
-Droit au bail	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 787	8 542	3 245	2 389	5	861
IMMEUBLE D'EXPLOITATION						
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	11 787	8 542	3 245	2 389	5	861
Mobilier de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau d'exploitation	7	7	-	5	5	-
Matériel informatique	11 778	8 534	3 244	2 383	-	861
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres matériels d'exploitation	2	1	1	1	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
TOTAL	11 787	8 542	3 245	2 389	5	861

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (en milliers de dirhams)							
Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions au cours de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Montant net à la fin de l'exercice
				Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations au 31/12/2018	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	504 192	17 371	-	613 254	32 146	32 702	578 352
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherche et développement	50 468	17 371	-	73 389	18 433	13 637	22 201
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	543 684	-	-	543 865	8 682	-	535 008
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	308 830	67 075	11 787	633 043	317 454	48 267	375 493
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	2 866	-	-	2 866	1 491	266	544
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	2 866	-	-	2 866	1 491	266	1 718
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-	-
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	305 964	67 075	11 787	630 177	49 268	8 842	347 897
Matériel de bureau d'exploitation	30 525	4 506	-	39 474	18 736	1 392	15 933
Matériel de bureau d'exploitation	36 025	571	7	37 119	28 630	2 265	28 834
Matériel informatique	123 982	19 600	11 778	158 843	78 227	8 864	13 305
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	16 229	-	-	16 229	12 415	2 687	11 300
Autres matériels d'exploitation	209 119	49 419	2	314 215	124 075	28 783	197 319
Autres matériels d'exploitation	28 482	-	-	28 482	-	-	30 492
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	28	28	-	49	4	19	14
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	28	28	-	49	4	19	14
TOTAL	1 100 044	89 742	11 787	1 249 895	334 612	58 270	8 842

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2017	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2018
Réserves et primes liées au capital	40 222	6 606	-	46 828
Réserve légale	40 222	6 606	-	46 828
Autres réserves	-	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	976 772	-	-	976 772
Capital appelé	976 772	-	-	976 772
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	764 201	99 165	-	863 366
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	132 144	- 132 144	122 611	122 611
Total	1 913 339	- 26 373	122 611	2 009 577

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT
1- VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE			
- Activité bancaire	1 591 536	314 249	203 515
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	1 591 536	314 249	203 515
2- VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE			
- MAROC	1 591 536	314 249	203 515
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	1 591 536	314 249	203 515

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
5	1 600 079	-	1 600 079	-	-	1 600 079

RUBRIQUE	31/12/18	31/12/17
Autres produits bancaires	317 291	475 486
Autres charges bancaires	269 245	345 937
Produits d'exploitation non bancaires	40 518	59 668
Charges d'exploitation non bancaires	861	-

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	3 414 435	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	3 414 435	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 367 928	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	1 367 928	-	-

	Dx 1 mois	1 mois <Dx 3 mois	3 mois <Dx 1 an	1 an <Dx 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	667 142	198 811	35 895	705 579	3 461 419	5 068 846
Titres de créance	-	-	299 978	3 702 104	7 838 376	11 840 458
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	667 142	198 811	335 873	4 407 683	11 299 795	16 909 304
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	382 588	-	-	-	-	382 588
Dettes envers la clientèle	808 296	33 698	38 112	-	-	880 106
Titres de créances émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	600 000,00	600 000,00
TOTAL	1 190 884	33 698	38 112	-	600 000	1 862 674

RUBRIQUE	31/12/18	31/12/17
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 316 943	1 292 229
Charges de personnel	609 503	614 117
Salaires et appointements	436 832	441 694
Primes et Gratifications	94 535	94 018
Autres rémunérations du personnel	3 921	5 551
Charges d'assurances sociales	11 670	11 699
Charges de retraite	43 735	42 741
Charges de formation	13 053	13 202
Autres charges de personnel	5 757	5 211
Impôts et taxes	57 971	51 973
Taxe urbaine et taxe d'édilité	-	-
Patente	40 708	36 612
Taxes locales	17 207	15 343
Droits d'enregistrement	-	-
Timbres fiscaux et formules timbrées	-	-
Taxes sur les véhicules	1	2
Autres impôts et taxes, droits assimilés	54	16
Charges extérieures	261 160	248 824
Loyers de crédit-bail	-	-
Loyers de location simple	172 969	161 990
Frais d'entretien et de réparation	47 204	47 428
Rémunération du personnel intérimaire	4 770	4 696
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 180	6 163
Primes d'assurance	3 153	3 270
Frais d'actes et de contentieux	-	-
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	23 885	25 277
Charges externes	301 420	296 667
Transport et déplacement	10 748	9 558
Mission et réception	9 490	9 147
Publicité, publication et relations publiques	33 052	38 463
Frais postaux & de télécommunication	24 967	24 045
Frais de recherche et de documentation	2 381	1 657
Frais de conseil et d'assemblée	-	-
Dons et cotisations	3 605	2 814
Fournitures de bureau et imprimés	30 754	35 013
Autres charges externes	186 424	175 970
Autres charges d'exploitation	27 618	23 826
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	18 494	14 997
Pénalités et délits	207	2 612
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	8 819	5 809
Diverses autres charges générales d'exploitation	98	408
Dotations aux amortissement et aux provisions des immobilisations corporelles et corporelles	59 270	56 821

DESIGNATION	31/12/18	31/12/17
INTERETS PERCUS	1 396 100	1 306 216
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	702 690	644 122
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	255 435	213 409
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	437 975	448 685
INTERETS SERVIS	527 224	481 612
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	25 742	18 389
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	501 482	463 223
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	868 875	824 604

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES		
(en milliers de dirhams)		
BILAN	31/12/18	31/12/17
ACTIF	307 961	134 366
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	36 203	20 023
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	271 758	114 343
Créances sur la clientèle		
Titres de transaction et de placement et d'investissement		
Autres actifs		
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF	-	-
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Dépôts de la clientèle		
Titres de créance émis		
Autres passifs		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN	-	-
Engagements donnés		
Engagements reçus		

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE			
(en milliers de dirhams)			
A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau	764 202	Réserve légale	6 607
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	26 373
Résultat net de l'exercice	132 144	Autres affectations	-
Prélèvements sur les bénéfices	-	Report à nouveau	863 366
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	896 346	TOTAL B	896 346

AUTRES PRODUITS ET CHARGES		
(en milliers de dirhams)		
RUBRIQUE	31/12/18	31/12/17
Autres produits bancaires	317 291	475 486
Autres charges bancaires	269 245	345 937
Produits d'exploitation non bancaires	40 518	59 668
Charges d'exploitation non bancaires	861	-

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE				
(en milliers de dirhams)				
NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée	12 317	110 268	103 266	19 319
B. TVA à récupérer	35 603	140 162	139 570	36 195
- Sur charges	27 345	124 386	120 830	30 901
- Sur immobilisations	8 258	15 776	18 740	5 294
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	23 286	-	29 894	-
			36 304	16 876

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL		
(en milliers de dirhams)		
RUBRIQUE	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
- Bénéfice net	122 611	
- Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	223 720	
1- Courantes	173 955	
- I/S	80 904	
- Cadeaux Pub Non Déductibles	727	
- Cotisations et Dons non déductibles	557	
- PROV Créances douteuses 2017 (Nette des Prov/créances en justice et 1% de la dotation CES 2017)	46 517	
- Charges /Exercices antérieurs	12 355	
- Excédent d'amortissement non déductible	428	
- Autres Charges Non Déductibles	379	
- Provisions pour Risques et charges Non déductibles	32 088	
2- Non courantes	49 765	
- Provision pour Risques Généraux	20 000	
- Pénalités et amendes non déductibles	175	
- Autres Charges Non courantes non Déductibles	29 590	
III - DEDUCTIONS FISCALES		127 670
1- Courantes		-
Dividendes		-
2- Non courantes		127 670
- Reprises/PRC antérieurement imposées		97 820
- Reprises/CES 2016		29 851
TOTAL	346 331	127 670
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		218 660
- Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		218 660
- Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
- Exercice n-4		
- Exercice n-3		
- Exercice n-2		
- Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		218 660
- Bénéfice net fiscal (A - C)		218 660
OU		
- Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
- Exercice n-4		
- Exercice n-3		
- Exercice n-2		
- Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS	
(en milliers de dirhams)	
I.DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
- Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	249 857
- Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	93 051
- Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	-
- Résultat courant théoriquement imposable (=)	342 908
- Impôt théorique sur résultat courant (-)	126 876
- Résultat courant après impôts (=)	216 032

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'AL BARID BANK				
(en milliers de dirhams)				
Montant du capital:		976 771		
Montant du capital social souscrit et non appelé		-		
Valeur nominale des titres		100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Barid Al Maghrib		9 767 715	9 767 715	100%
Total		9 767 715	9 767 715	100%

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE		
(en milliers de dirhams)		
COMMISSIONS	31/12/18	31/12/17
COMMISSIONS RECUES	674 008	623 887
Commissions sur fonctionnement de comptes	230 371	191 671
Commissions sur moyens de paiement	274 480	273 820
Commissions sur opérations sur titres	364	820
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	1 159	424
Commissions sur prestations de service sur crédit	6 960	3 773
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Commissions sur ventes de produits d'assurance	25 359	18 593
Commissions sur autres prestations de service	135 315	134 785
COMMISSIONS VERSEES	56 293	43 301
Commissions sur moyens de paiement	6 420	6 507
Commissions sur achats et ventes de titres	642	6 071
Commissions sur droits de garde de titres	7 389	7 896
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	-
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	16 503	2 387
Commissions sur opérations de change billets	-	-
Autres charges s/prestations de services	25 339	20 440

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en milliers de dirhams)			
	31/12/18	31/12/17	31/12/16
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 388 005	2 405 590	2 500 174

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ (en milliers de dirhams)			
RUBRIQUE	31/12/18	31/12/17	
Gains sur titres de transaction	125 230	102 396	
Perte sur titres de transaction	9 127 -	1 034	
Résultat sur titres de transaction	116 102	103 429	
Plus-values de cession sur titres de placement	126 003	333 364	
Moins-values de cession sur titres de placement	88 843	234 054	
Résultat sur titres de placement	37 160	99 310	
Produits sur engagement sur titres	-	-	
Charges sur engagement sur titres	-	-	
Résultat sur engagements sur titres	-	-	
Produits sur engagement sur produits dérivés	-	-	
Charges sur engagement sur produits dérivés	-	-	
Résultat sur engagements sur produits dérivés	-	-	
Produits sur opérations de change	64 326	38 599	
Charges sur opérations de change	16 793	6 984	
Résultat sur opérations de change	47 533	31 614	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (en milliers de dirhams)			
LIBELLE	31/12/18	31/12/17	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 388 005	2 405 590	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	702 690	644 122	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	255 435	213 409	
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	437 975	448 685	
Produits sur titres de propriété	606	-	
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
Commissions sur prestations de service	674 008	623 887	
Autres produits bancaires	317 291	475 486	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	796 469	827 549	
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	25 742	18 389	
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	501 482	463 223	
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-	
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
Autres charges bancaires	269 245	345 937	
PRODUIT NET BANCAIRE	1 591 536	1 578 041	
Produits d'exploitation non bancaire	40 518	59 668	
Charges d'exploitation non bancaire	861	-	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 316 943	1 292 229	
Charges de personnel	609 503	614 117	
Impôts et taxes	57 971	51 973	
Charges externes	562 581	545 492	
Autres charges générales d'exploitation	27 618	23 826	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	59 270	56 821	
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	290 132	192 602	
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	99 399	72 921	
Pertes sur créances irrécouvrables	35 018	1 199	
Autres dotations aux provisions	155 714	118 482	
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	225 740	165 497	
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	86 992	49 539	
Récupérations sur créances amorties	-	-	
Autres reprises de provisions	138 747	115 958	
RESULTAT COURANT	249 857	318 376	
Produits non courants	6 327	1 181	
Charges non courantes	52 669	77 895	
RESULTAT AVANT IMPOTS	203 515	241 662	
Impôts sur les résultats	80 904	109 518	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	122 611	132 144	

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU PAR POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en milliers de dirhams)				
POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT	
1- VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE				
- Activité bancaire	1 591 536	314 249		203 515
- Autres activités	-	-		-
TOTAL	1 591 536	314 249		203 515
2- VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				
- MAROC	1 591 536	314 249		203 515
- Autres zones	-	-		-
TOTAL	1 591 536	314 249		203 515

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS				
TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	31/12/18	31/12/17	31/12/18	31/12/17
Titres dont l'établissement est dépositaire	6 451	6 800	3 134 710	2 379 015
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRE (en milliers de dirhams)			
	31/12/18		
	CREANCES	PROVISIONS	
CREANCES PRE-DOUTEUSES	38 677	4 986	
CREANCES DOUTEUSES	32 427	12 989	
CREANCES COMPROMISES	103 843	73 976	
TOTAL	174 947	91 951	

EFFECTIFS (en nombre)			
	31/12/18	31/12/17	
Effectifs rémunérés	3 816	3 938	
Effectifs utilisés	3 816	3 938	
Effectifs équivalent plein temps			
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)			
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)			
Cadres (équivalent plein temps)	2 232	2 243	
Employés (équivalent plein temps)	1 584	1 695	
dont effectifs employés à l'étranger	-	-	

RESEAU (en nombre)			
	31/12/18	31/12/17	
Guichets permanents	980	969	
Guichets périodiques			
Distributeurs automatiques et guichets automatiques de banque	834	797	
Succursales et agences à l'étranger			
Bureaux de représentation à l'étranger			

COMPTES DE LA CLIENTELE (en nombre)			
COMPTES DE LA CLIENTELE			
	31/12/18		
Comptes courants	27 690		
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	213		
Autres comptes chèques	2 755 066		
Comptes d'affacturage	-		
Comptes d'épargne	4 449 311		
Comptes à terme	526		
Bons de caisse	56		
Autres comptes de dépôts (*)	1 089 334		

(*) "Autres Comptes de Dépôts" intègre principalement les comptes de la CSP "Porteurs Cartes Prépayées".

ETATS A NEANT	
Code état	Appellation
A2	ETAT DES DEROGATIONS
A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B7	CREANCES SUBORDONNEES
B8	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
B12	TITRES DE CREANCES EMIS
B15	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
B19	ENGAGEMENTS SUR TITRES
B20	OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES
B26	PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers de dirhams)			
LIBELLE	31/12/18	31/12/17	
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 388 005	2 405 590	
Récupérations sur créances amorties	-	-	
Produits d'exploitation non bancaire perçus	46 840	60 849	
Charges d'exploitation bancaire versées	796 469	827 549	
Charges d'exploitation non bancaire versées	52 669	77 895	
Charges générales d'exploitation versées	1 257 673	1 235 408	
Impôts sur les résultats versés	80 904	109 518	
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	247 130	216 070	
Variation de :			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 2 123 126	- 1 916 377	
Créances sur la clientèle	- 1 508 762	24 909	
Titres de transaction et de placement	- 133 219	108 668	
Autres actifs	19 065	232 169	
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	986 458	352 495	
Dépôts de la clientèle	3 036 383	2 818 740	
Titres de créance émis	-	-	
Autres passifs	69 783	196 652	
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	346 583	647 927	
III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	593 712	863 997	
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 388	-	
Acquisition d'immobilisations financières	300 000	997 561	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	85 742	75 775	
Intérêts perçus	-	-	
Dividendes perçus	-	-	
IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 383 354	- 1 073 336	
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	
Emission de dettes subordonnées	-	300 000	
Emission d'actions	-	-	
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	20 000	
Intérêts versés	-	-	
Dividendes versés	26 373	-	
V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 26 373	280 000	
VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	183 986	70 661	
VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 513 845	2 443 184	
VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 697 831	2 513 845	

HORS BILAN (en milliers de dirhams)			
	HORS BILAN	31/12/18	31/12/17
Engagements donnés		140 317	134 941
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	140 317	134 941	
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-
Titres achetés à réméré	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-
Engagements reçus		39 223	29 530
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	39 223	29 530	
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	-
Titres vendus à réméré	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-

BILAN (en milliers de dirhams)			
	PASSIF	31/12/18	31/12/17
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		1 184 153	197 695
A vue	801 539	197 695	
A terme	382 614	-	
Dépôts de la clientèle		50 913 151	47 876 768
Comptes à vue créditeurs	19 224 585	18 234 609	
Comptes d'épargne	30 213 499	28 509 654	
Dépôts à terme	881 289	671 305	
Autres comptes créditeurs	593 778	461 200	
Titres de créance émis		-	-
Titres de créance négociables	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-
Autres titres de créance émis	-	-	-
Autres passifs		1 044 255	979 306
Provisions pour risques et charges		468 174	451 208
Provisions réglementées	-	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées		602 532	602 668
Ecart de réévaluation		-	-
Réserves et primes liées au capital		46 828	40 221
Capital		976 772	976 772
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	863 367	764 202	
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	122 611	132 144	
TOTAL DU PASSIF		56 221 843	52 020 984

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca
Maroc

Coopers Audit

Coopers Audit Maroc S.A
83, Avenue Hassan II - 20100
Casablanca
Maroc

AL BARID BANK S.A

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2018

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Al Barid Bank comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 2 594 967, dont un bénéfice net de KMAD 92 968, relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque au 30 juin 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

Coopers Audit Maroc S.A



Abdelaziz ALMECHATT
Associé

■ Gouvernance et Dispositif de Gestion des Risques d'Al Barid Bank

Organisation et moyens du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne

1- Gouvernance des risques et des contrôles

La gouvernance des risques et des contrôles est assurée au travers des instances suivantes : Le Conseil de Surveillance et les comités qui en émanent (notamment les Comité des Risques et de Comité d'Audit) ainsi qu'à travers des comités internes de gestion instaurés par le Directoire :

- Comité Global des Risques ;
- Comité ALM et Placements ;
- Comité de Contrôle Interne ;
- Comité Conformité et Gouvernance.

Le Conseil de Surveillance :

Conformément à la circulaire 4/W/2014 de Bank Al Maghrib, ce Conseil s'assure de l'adéquation du dispositif de gestion des risques par rapport à la taille et aux activités de la banque.

Le Conseil de Surveillance de la Banque est composé de :

- Monsieur Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI, Président ;
- Monsieur Mohammed ABOUHANIFA, Vice-président ;
- Barid Al-Maghrib, représentée par Monsieur Ahmed Amin BENJELLOUN TOUIMI, membre ;
- Monsieur Moulay Hafid ELALAMY, membre ;
- Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par Monsieur Abdellatif ZAGHNOUN, membre ;
- Monsieur Abderrahmane SEMMAR, membre qui a remplacé Mohamed Samir TAZI ;
- Monsieur Aziz ALOUANE, membre en remplacement de Monsieur Nouaman AL AISSAMI ;
- Monsieur Adnane MOUDDEN, membre.

Le Comité des Risques

Le 20 novembre 2017, le premier Comité des Risques a eu lieu. Ce comité est composé des personnes suivantes :

- Monsieur Jamal LEMRIDI, Président du Comité et administrateur indépendant ;
- Monsieur Adnane MOUDDEN, membre ;
- Madame Jihane EL MENZHI, membre représentante de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures ;
- Monsieur Abdallah RACHID, membre représentant de la DEPP ;
- Monsieur Mohammed KETTANI, Secrétaire du Comité.

Le Comité d'Audit

En application des dispositions réglementaires, le Conseil de Surveillance a instauré un Comité d'Audit, émanation dudit Conseil, chargé, entre autres, de procéder à l'évaluation de la cohérence et de l'adéquation des dispositifs de contrôle mis en place ainsi que de la pertinence des mesures correctives prises ou proposées pour combler les lacunes ou les insuffisances décelées dans le système de contrôle interne. Ce Comité se réunit trimestriellement.

Le Comité Global des Risques :

Composé de deux comités, le Comité Risques Opérationnels et le Comité Risques Financiers

Le Comité Risques Opérationnels :

Composé notamment du Directoire, du Secrétaire Général, du Responsable du Risk Management, ce Comité qui se réunit trimestriellement a pour objet de s'assurer de l'adéquation des dispositifs de gestion des risques opérationnels à la taille de la Banque, de suivre l'évolution du profil de risques opérationnels de la banque et de suivre l'avancement de la mise en place des plans d'actions pour la réduction des risques majeurs.

Le Comité Risques Financiers :

Composé notamment du Directoire, du Secrétaire Général, du Responsable du Risk Management et du Directeur des Crédits, ce Comité qui se réunit trimestriellement a pour mission de suivre les expositions aux risques de crédits, de marché et de liquidité de la Banque.

Le Comité ALM et Placement :

Composé du Directoire, du Secrétaire Général, du Directeur du Pôle Activités de Marché et CDG, du responsable du Risk Management, du responsable Activités de Marché et du responsable du Contrôle de Gestion et ALM, ce Comité, qui se réunit mensuellement, a pour principales missions de :

- Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ;
- Protéger les marges d'intérêt de la Banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la pérennité et la continuité des résultats ;
- Donner plus de visibilité sur les emplois et sur les ressources de la Banque avec maintien des risques financiers de la Banque à des niveaux acceptables ;
- Contribuer à la Gestion de la liquidité à moyen et long terme ;
- Décider des placements de la Banque

Les Comités Conformité/Gouvernance et Contrôle Interne :

Les Comités Conformité/Gouvernance et Contrôle Interne sont présidés par le Directoire et composés des différentes entités en charge de la conformité, du contrôle permanent et périodique. Ces comités permettent au Directoire d'avoir une vue d'ensemble sur la cohérence et l'efficacité du dispositif de conformité et de contrôle interne et de suivre les actions du contrôle permanent et périodique, ainsi que les recommandations et actions d'amélioration en vue d'atténuer les risques identifiés par les fonctions de contrôle au sein de la banque.

Dans ce cadre, le Directoire est informé par toutes les entités de contrôle et de conformité :

- Du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne (base régulière) ;
- Des principaux dysfonctionnements identifiés et des actions correctrices mises en œuvre ;
- Des principaux risques de non-conformité, des dispositifs de maîtrise mis en place ;
- Du niveau de mise en œuvre des actions correctrices / recommandations formulées par les différents acteurs ;
- Des actions de consolidation / renforcement du dispositif de contrôle interne qu'elles souhaitent mettre en œuvre ;
- Des principaux changements impactant l'organisation et le fonctionnement de ces entités.

2- Principaux acteurs de la gestion des risques

Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

Secrétariat Général

Ce pôle a, notamment, pour mission de mettre en place un dispositif robuste de maîtrise des risques et de contribuer au développement des activités en optimisant la rentabilité de la Banque ajustée par les risques.

Risk Management

Rattachée au Secrétariat Général, la Division Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques. Dans l'exercice de ses fonctions, le Risk Management concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent.

Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la politique de gestion globale des risques ;
- Propose les limites risques de la banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire et au Conseil de Surveillance ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus par la Banque ;
- Met en place, en concertation avec les Directions Métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;
- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;

Gouvernance et Dispositif de Gestion des Risques d'Al Barid Bank

Organisation et moyens du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne

- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient les instances de gouvernance de la banque informées de l'exposition de la banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Conduit régulièrement des stress-tests pour évaluer la robustesse de la Banque face à des chocs majeurs mais probables ;
- Produit les reporting risques internes et réglementaires.

Le Risk-Management est organisé comme suit :



Pour réaliser leurs travaux, la fonction Risk Management, au même titre que les autres fonctions de contrôle permanent et périodique, a accès en mode consultation, à l'ensemble des systèmes opérants de la banque.

Division Conformité & Division Juridique et Contentieux

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique.

Audit Interne et Inspection

Cette entité est en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et process de traitement de la banque.

Direction Crédits

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par le top management.

Elle a pour rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.

Direction Contrôle Permanent

Cette entité est responsable de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la banque.

Recouvrement

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

Contrôle de Gestion et Planification

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire relèvent en partie de la responsabilité de la Division Contrôle de Gestion et Planification.

Directions opérationnelles

Les Directions opérationnelles (Pôle Commercial, Direction des Opérations, Division Activités de Marché...) intègrent la dimension risque dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités. La Division Risk Management leur apporte son soutien méthodologique pour les aider à identifier, évaluer et gérer leurs risques.

3- Gestion des principaux risques de la Banque :

3-1. Risques de crédit

L'offre-crédit d'Al Barid Bank se compose actuellement des trois crédits suivants :

- Le crédit immobilier ;
- Le crédit à la consommation ;
- L'avance sur salaire.

Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers au titre des crédits immobiliers, crédits à la consommation, avances sur salaires et débits non autorisés sur les comptes chèques.

Ce dispositif se caractérise par les éléments suivants :

- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;
- Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
- Des plafonds par bénéficiaire de crédits
- Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs ;
- Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits ;
- Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;
- Un dispositif de gestion des crédits sensibles ;
- Une gestion réactive du recouvrement amiable ;
- Une gestion rigoureuse du contentieux.

A fin décembre 2018, le montant des risques pondérés de crédit sur base consolidée s'élève à 4 392 340 KMAD.

	Risques Pondérés (en KDH)		Variations	
	31.12.2018	30.06.2018	en KMAD	en %
Risques de crédit	4 392 340	4 236 370	155 970	3,7%

3-2. Risque de concentration

Le risque de concentration est mesuré au travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maximum de division des risques fixés par la banque centrale ainsi que des limites-risques internes fixées par le Risk-Management. Ainsi, à fin Décembre 2018, la Banque n'enregistre aucun dépassement du CMDR.

3-3. Risques de marché

Du fait de la détention de positions en devises et d'un important portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

La mesure du risque de taux se fait à travers le calcul des sensibilités et durations du portefeuille ainsi qu'à travers la réalisation de stress-tests mesurant l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valorisation globale du portefeuille-titres de la banque.

Le risque de change est géré au travers du suivi quotidien de la position de change et du contrôle du respect des limites-risques fixées en interne.

Notons que l'ensemble des activités de marché sont soumises à des limites-risques. Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant...

Le contrôle des limites est effectué par le Risk Management. A fin décembre 2018, le montant des risques pondérés de marché sur base consolidée s'élève à 6 416 148 KMAD.

	Risques Pondérés (en KDH)		Variations	
	31.12.2018	30.06.2018	en KMAD	en %
Risques de marché	6 416 148	7 731 955	- 1 315 807	-17,0%

3-4. Risques Opérationnels :

Le dispositif de gestion des risques opérationnels d'Al Barid Bank est caractérisé par les éléments suivants :

- Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités métiers et supports de la banque. Cette cartographie des risques est mise à jour régulièrement pour intégrer les risques liés aux nouvelles activités et/ou engendrés par des changements réglementaires ou de process ;
- Des plans d'atténuation des risques déclinés par activité/direction ;
- Un dispositif de collecte des incidents opérationnels permettant de remonter l'ensemble des pertes subies par la banque et de suivre ces incidents jusqu'à leur résolution/clôture définitive ;
- Un plan de continuité d'activité permettant à la banque de faire face à des événements exceptionnels entravant la bonne marche de ses activités ;
- Un reporting-risque opérationnel permettant de renseigner le top management et l'ensemble des entités concernées sur l'évolution du profil de risque opérationnel de la banque ;

Gouvernance et Dispositif de Gestion des Risques d'Al Barid Bank

Organisation et moyens du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne

- Un suivi des activités externalisées

A fin décembre 2018, le montant des risques opérationnels pondérés sur base consolidée s'élève à 3 252 395 KMAD.

3-5. Risques de liquidité et de taux dans le portefeuille bancaire

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, du ratio réglementaire de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Le risque de taux est mesuré à travers la mesure de l'impact d'un choc de taux sur les résultats et le PNB de la banque et sur sa valeur économique.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 200 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt à fin juin et à fin décembre 2017.

	Décembre 2017	Décembre 2016
Impact sur le bénéfice (en millions de dirhams)	56	47
Par rapport au produit net bancaire	2,99%	2,56%

3-6. Fonds Propres et Ratio de solvabilité :

Les fonds propres de la Banque se présentent comme suit :

	31.12.2018	30.06.2018	Variation en KMAD	Variation en %
Fonds propres CET1	1 426 310	1 407 716	18 593	1,3%
Fonds propres AT1	0	0		
Fonds propres de catégorie 1	1 426 310	1 407 716	18 593	1,3%
Fonds propres de catégorie 2	551 249	698 019	-146 770	-21,0%

Total Fonds propres réglementaires	1 977 559	2 105 736	-128 177	-6,1%
------------------------------------	-----------	-----------	----------	-------

Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 MDH. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 2025/10/20. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/17 et date d'échéance le 29/12/2027.

La composition des fonds propres est détaillée dans les tableaux suivants :

Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent principalement aux immobilisations incorporelles.

	31.12.2018	30.06.2018	Variation en KMAD	Variation en %
Capital	1 023 600	1 023 600	0	0,0%
Réserves et RAN	788 187	781 467	6 720	0,9%
Résultat net de l'exercice (+/-) moins dividendes prévus	112 219	122 094	-9 875	-8,1%
Éléments déduits des fonds propres	-595 097	-577 153	-17 944	3,1%
Dispositions transitoires(*)	97 401	57 708		
Fonds propres CET1	1 426 310	1 407 716	18 593	1,3%
Fonds propres AT1	0	0		
Fonds propres de catégorie 1	1 426 310	1 407 716	18 593	1,3%

	31.12.2018	30.06.2018	Variation en KMAD	Variation en %
Dettes subordonnées et autres éléments	620 970	755 728	-134 757	-17,8%
Dispositions	-69 721	-57 708	-12 013	20,8%
Transitoires Fonds propres de catégorie 2	551 249	698 019	-146 770	-21,0%

Total Fonds propres réglementaires	1 977 559	2 105 736	-128 177	-6,1%
------------------------------------	-----------	-----------	----------	-------

* les dispositions transitoires correspondent principalement aux immobilisations incorporelles et à l'impact de la norme IFRS9.

Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :

Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent principalement aux immobilisations incorporelles.

Risque Bâlois	Approche retenue par AL BARID BANK
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/ méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	Approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres sur base consolidée s'élèvent à :

	déc-18	30.06.2018	Variation en KMAD	Variation en %
Risque de crédit	351 387	338 910	12 478	3,7%
Risques de marché	513 292	618 556	-105 265	-17,0%
Risques Opérationnels	260 192	261 537	-1 345	-0,5%
Total	1 124 871	1 219 003	-94 132	-7,7%

Les ratios de solvabilité et Tier-one se présentent comme suit :

	déc-18	30.06.2018
Ratio de solvabilité	14,06%	13,82%
Ratio Tier-one	10,14%	9,24%
Ratio Tier-two	3,92%	4,58%

Le ratio de solvabilité sur base consolidée à fin décembre 2018 s'élève à 14,06%. Le périmètre de consolidation inclut la filiale BARID CASH détenue à 100% par AL BARID BANK et consolidée par intégration globale. Sans l'application des dispositions transitoire relatives à la norme IFRS9, les ratios de solvabilité de la banque à fin décembre 2018 s'établiraient à :

	déc-18
Ratio de solvabilité	13,87%
Ratio Tier-one	9,95%
Ratio Tier-two	3,92%

3-7. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

L'anticipation des besoins en fonds propres est devenue, ces dernières années, un élément-clé du processus de la planification stratégique de la banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau prévisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une incidence sur le ratio de solvabilité. Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de solvabilité largement supérieur aux exigences réglementaires minimales.

3-8. Ratio de liquidité : à fin décembre 2017, le ratio de liquidité s'élève à :

	Décembre 2017	Décembre 2016
Ratio de liquidité	439,84%	324,77%

3-9. Information sur le Capital :

Le capital social s'élève à 976 771 500 dirhams (neuf cent soixante-seize millions sept cent soixante et onze mille cinq cents dirhams) divisé en 9 767 715 (neuf millions sept cent soixante-sept mille sept cent quinze) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.



Information Financière
M. Mehdi ALAMI

Téléphone : +212 522 77 59 36
E-mail : me.alami@albaridbank.ma
www.albaridbank.ma

Siège Al Barid Bank
Angle Bd. Brahim Roudani et Bd Ghandi N° 798, 20380 Casablanca Anfa Maroc.